

Le 6 décembre 2016, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a signé avec le Parc une deuxième convention fixant les modalités de mise en œuvre de *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* (TEPCV) :

**1 500 000 € supplémentaires  
pour le territoire du Parc !**

**Jean-Jacques Boussaingault,**  
Président du Parc naturel régional du Gâtinais français,  
a l'honneur de vous inviter à  
**la signature des conventions entre le Parc  
et les 19 bénéficiaires**  
(17 Communes, 1 Communauté de Communes, le Parc),  
**mardi 10 janvier 2017 à 17h  
à la Maison du Parc.**

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE** POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Le Parc naturel régional du Gâtinais français  
« Territoire à énergie positive pour la croissance verte »  
Obtention d'une nouvelle subvention d'1,5 millions d'€  
19 bénéficiaires : 17 Communes, 1 Communauté de Communes et le Parc  
24 projets concernant 4 domaines d'action

Rénovation énergétique de bâtiments,  
principalement en matériaux biosourcés

865 718 €

Économies  
d'énergie :  
1 205 MWh  
-213 tonnes  
d'équivalent  
CO<sub>2</sub>

Installation de chaudières bois  
et réseaux de chaleur

512 399 €

Énergies  
renouvelables  
locales : 970 MWh  
-182 tonnes  
d'équivalent  
CO<sub>2</sub>

Rénovation de l'éclairage public  
en préservant la biodiversité nocturne

73 482 €

Économies  
d'énergie :  
19 MWh  
-3 tonnes  
d'équivalent  
CO<sub>2</sub>

Accompagnement au développement  
de la mobilité électrique

48 400 €